UNIVERSITÉ PARIS-EST

18 juin 2012

Règle de signature d'Université Paris-Est

En vue d'améliorer le rayonnement international d'Université Paris-Est (UPE) par un repérage exhaustif des publications scientifiques et de faciliter la bibliométrie de ses membres et des équipes de recherche, notamment à l'occasion de leur évaluation, la règle de signature approuvée par le Conseil d'administration d'UPE le 9 juillet 2007 est modifiée par la présente. Il s'agit de :

- rappeler la règle générale de signature d'UPE, et de la clarifier pour éviter toute ambiguïté de façon à aboutir à une signature standard pour chaque unité de recherche ;
- prendre en compte, pour les unités relevant de la recherche biomédicale et en santé, les règles définies par l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé-Aviesan pour ses membres dans sa charte de publication édictée en septembre 2009.

1. La règle générale de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'Université Paris-Est est monoligne :

Auteur, Université Paris-Est, Rubrique 1, Rubrique 2, Rubrique 3

Rubrique 1 : intitulé de l'unité de recherche (nom ou sigle, label le cas échéant)
Rubrique 2 : intitulé de l'(de tous les) établissement(s) tutelle(s) de l'unité
Rubrique 3 : adresse succincte du site de l'unité, sous forme *F-code postal, ville, France*

Toutes les rubriques sont obligatoires, et sont séparées par une virgule.

- Rubriques n°1 et 2 : à remplir impérativement sans modification quelle que soit la langue de publication, de façon à assurer la bonne indexation des publications.
- Rubrique n°2 : en cas de tutelles multiples, celles-ci sont séparées par des virgules.
- Rubrique n°3 : une adresse simplifiée suffit ; en cas d'unité multisites, l'adresse de l'auteur est celle de son lieu de travail principal.

Exemple :
Auteur, Université Paris-Est, IMAGER (EA 3958), UPEC, UPEMLV, F-94010, Créteil, France
Auteur, Université Paris-Est, IMAGER (EA 3958), UPEC, UPEMLV, F-77454, Marne-la-Vallée, France

2. Par exception, la règle de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur appartenant à une unité relevant de la recherche biomédicale et en santé (ce qui concerne essentiellement, au sein d'UPE, les unités mixtes appartenant à l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale-IMRB) **est multiligne** pour chaque auteur. Chaque ligne correspond à une tutelle, est construite selon les principes précédents, et est impérativement séparée par « *nom du pays ;* ». L'ordre de citation des institutions est sans importance.

Exemple :
Auteur[1,2,3,4,5]
1. Université Paris-Est, UMR_S955, UPEC, F-94000, Créteil, France ;
2. Inserm, U955, Equipe xx (ou plateforme), F-94000, Créteil, France ;
3. AP-HP, Hôpital H. Mondor - A. Chenevier, Service hospitalier, F-94000, Créteil, France ;
4. Etablissement Français du Sang, Equipe d'immunogénétique transfusionnelle, F-94017, Créteil, France ;
5. Université Paris-Est, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, F-94700, Maisons-Alfort, France